

TRIBUNE DE GENÈVE

MORT DE
Son r
avr

LE GRAND QUOTIDIEN GENEVOIS FONDÉ EN 1879

www.tdg.ch

9

L'INVITÉ

Qui se soucie des sectes à risques en Suisse?

Que quelqu'un adore l'oignon, un œuf ou son nombril ne pose de problème à personne. Et ne concerne nullement des associations comme l'Asdfi, Association suisse pour la défense de la famille et des individus, qui vient en aide, depuis vingt ans à des milliers de victimes ou à leurs proches.

Rappelons-nous. En octobre 1994, c'était tragédie des 53 morts du Temple solaire. Un audit genevois suivait en 1996. Depuis, pas grand-chose. Malgré des procès. Presque que du vent: cinq projets de loi entre 1996 et 1998. Hélas, la Commission juridique du parlement a rejeté la plupart des propositions du Département de justice et police. Aider les associations apolitiques et religieuses actives reste le dernier des vœux de l'Assemblée fédérale.

Pourtant, ne serait-il pas légitime que l'Etat tienne ses engagements et remette l'humain au centre des préoccupations, dix ans après le drame de l'OTS? Une différence qui démontre un mépris pour les affaires et souffrances de 1,5% de la population, équivalent à la population d'une petite ville.

Des sectes à risques en Suisse? Cette Helvétie qui se veut si normale abrite 250 à 600 mouvements. Même si on parle moins de sectes, le sujet n'étant plus vendeur par absence de drames. Cette discrétion ne joue nullement qu'elles restent inactives. Elles agissent dans le «développement personnel», la santé, l'humanitaire, l'éducation et la formation continue.



RAYMOND ZOLLER

Association suisse pour la défense de la famille et des individus.

Début juillet, à Genève, des experts se sont réunis à l'appel de l'Icsa (International Cultic Studies Association), résurgence de l'American Family Foundation (AFF), disloquée après les coups de boutoir de grandes sectes nord-américaines. Avec des représentants de la Fecris (Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme), dont des Suisses, il a été question de politiques publiques, de dérives sectaires, de mécanismes cognitifs, de coercition dans des «nouveaux mouvements religieux», de manipulations mentales, de

recrutements dans les mouvements terroristes, de pédophilie chez les Témoins de Jéhovah, de sectes au Japon.

En Suisse, aucune loi fédérale ou cantonale n'envisage la répression du phénomène sectaire. Les questions «religieuses» incombent aux cantons, aux associations privées et aux particuliers. Il n'y a donc clairement pas de «politique en matière de sectes». En réalité, la Confédération, bien conseillée par certains lobbys sectaires, fait un semblant d'«effort» aussi alibi qu'insignifiant, par la création d'un site Internet et d'un prétendu «réseau interne de spécialistes de mouvements endoctrinants» dont personne n'entend parler.

Un projet de loi sur les professions psychologiques sera soumis aux Chambres fédérales, dans un esprit de protection des consommateurs, ce qui a toujours été un des buts de l'Asdfi depuis vingt ans. La Confédération s'est donné bonne conscience en lançant un plan national de recherche (PNR 58), qui ne mange pas de foin, sur les religions en Suisse pour «étudier les changements fondamentaux du paysage religieux».

Aujourd'hui, qui se soucie véritablement des méthodes de «séduction» bien rodées, du «bombardement d'amour», du «formatage de futures milices et légions de croyants»? Qui se soucie des enfants nés incognito dans certains groupes? Voyons-nous des mouvements féministes prendre la défense des filles abruties par des travaux lourds, des nuits de méditation, des viols organisés de femmes?

«Cette Helvétie qui se
veut si normale abrite
250 à 600
mouvements»